

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-6-12-18

Séance du lundi 20 juin 2022

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, , CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle
HAGENBACH Vincent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
KRIEGER Laurent donne procuration à MATT Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas
MAURER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre
SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

FUCHS Bruno
MEYER Philippe
MULLER Lucien
PFEIFFER Pascale
TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ISSELE Christelle
JEANPERT Chantal
LEHMANN Marie-Paule
LORENTZ Michel
MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence
REYMANN Anne
SCHILDKNECHT Jean-Luc
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD 2018-4-7-1 du 19 octobre 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2020/105 du 22 juin 2020,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-6-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 de la politique du patrimoine et rayonnement alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 30 mai 2022,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 3 juin 2022,
- VU l'avis de la Commission Europe, Transfrontalier et rayonnement alsacien du 3 juin 2022,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 7 juin 2022
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 13 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du Fonds InterReligieux, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 2 500 € aux associations suivantes :

- * 1 000 € à l'association « Ascoly Piémont-Bruche » pour l'organisation du « Théo-Challenge »
- * 500 € à l'Amitié Judéo-Chrétienne de Colmar pour l'organisation d'un cycle de conférences
- * 1 000 € à l'association FICMU pour l'organisation du Festival Interreligieux du Conte de Mulhouse

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique. Les crédits seront prélevés sur l'opération P193O001T50 – nature (1234) 65-65748-311 ;

- Attribue, au titre du Fonds InterReligieux, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 400 € aux établissements suivants :

- * 600 € à la paroisse protestante de la Résurrection-Strasbourg Neuhof pour l'organisation du Marché des Rencontres - Pâques et Ramadan 2022
- * 800 € à la Mense épiscopale de l'Archevêché de Strasbourg pour l'organisation du Rendez-vous avec les Religions

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique. Les crédits seront prélevés sur l'opération P193O001T50 – nature (1333) 65-657382-311.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité